BINGO SOLEIL
Avez-vous votre carte?
Abonnez-vous: 647-3333

Le président de la CEQ, Yvon Charbonneau, dénonçant les décrets... Le Soleil, Raynold Lavoie

devant l'hôtel du gouvernement. Le Soleil, Raynold Lavoie

Les décrets et la qualité de l'enseignement au secondaire

Un atout de plus pour l'école privée

De l'aveu même du ministre de l'Education Camille Laurin, les décrets gouvernementaux dans ce secteur affecteront la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles du réseau public. Cette détérioration de l'enseignement ne peut évidemment que jouer en faveur de l'école privée, qui échappe aux décrets sauf, dans certains cas, au chapitre des salaires. Comparant la tâche d'enseignement dans les institutions secondaires des deux réseaux, Damien Gagnon analyse de quelle façon les décrets accentueront l'écart déjà existant entre l'école privée et l'école publique.

Avec l'application des décrets dans le secteur de l'éducation, il sera dorénavant très difficile, voire impossible, pour le secteur public de soutenir la concurrence du réseau d'enseignement privé.

damien gagnon

Il y a une quinzaine de jours, le président de la Commission scolaire régionale de Tilly, commentant les décrets dans le secteur de l'éducation, affirmait que le gouvernement ne pouvait trouver mieux pour mousser la publicité de l'école privée.

M. Normand Bolduc faisait surtout allusion à la dévalorisation de l'enseignement du public que véhicule la publicité gouvernementale et à la détérioration du climat dans les écoles suite au conflit.

En effet, on a constaté, dans le passé, qu'une grève dans le secteur public incite généralement un plus grand nombre de parents à inscrire leurs enfants à l'école privée.

Bien que les inscriptions à l'école privée pour septembre prochain ne soient pas totalement terminées, des institutions enregistrent une augmentation des demandes d'admission. C'est le cas notamment à l'externat Saint-Jean-Eudes à Limoilou et au collège de Lévis où il y a eu, à ce dernier endroit, une quarantaine de demandes de plus que l'an dernier.

Mais, cette fois, il y a beaucoup plus que la détérioration du climat de l'école publique suite à un conflit de travail qui va inciter un plus grand nombre de parents à choisir l'école privée pour leur enfant.

L'application des décrets entraînera une baisse des services aux élèves et une diminution de la qualité de l'enseignement; c'est du moins ce que prétendent non seulement les enseignants mais aussi un certain nombre de directions d'écoles secondaires.

Le 10 février dernier, le ministre de l'Education lui-même admettait que l'application des décrets entraînerait une réduction des services aux élèves au cours des prochaines années. Il a confirmé ses propos à l'ouverture, mercredi, de la commission parlementaire convoquée pour faire la lumière sur le conflit avec les enseignants.

Une tâche moins lourde

Les décrets vont accentuer l'écart entre la tâche du professeur de l'école publique et celle du professeur de l'école privée.

L'augmentation de la tâche des professeurs va se traduire à la polyvalente de Charlesbourg, par exemple, par une diminution de 34 du nombre de professeurs qui est cette année de 183. Cette réduction du nombre d'enseignants, selon les propos même du directeur de l'école, M. René Bérubé, va entraîner une diminution des services aux élèves.

La population en général a tendance à croire que la tâche des professeurs de l'école privée est supérieure à celle des professeurs de l'école publique. Il ne faut pas s'en étonner puisque le ministre de l'Education, M. Camille Laurin lui-même, l'a prétendu cette semaine devant la commission parlementaire de l'éducation.

La situation cependant est tout autre. Bien que les institutions d'enseignement privé soient autonomes quant à la définition de la tâche de leurs enseignants, elles ont comme politique de définir une tâche d'enseignement inférieure à celle des professeurs du public. Celle-ci varie tout de même d'une institution à l'autre, étant surtout tributaire de la situation financière de l'institution.

Ainsi le professeur de l'école privée ayant une tâche d'enseignement moins lourde a plus de temps à consacrer au suivi de chaque élève. C'est ce qui distingue l'école privée de l'école publique. C'est d'ailleurs en grande partie pour cet enseignement plus "personnalisé" que des parents choisissent l'école privée et c'est ce que bien des parents voudraient pour leurs enfants à l'école publique, comme l'a clairement démontré la consultation sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire en 1978.

Les décrets

On a aussi tendance à croire que lorsque le gouvernement modifie les relations de travail dans le secteur public de l'éducation, les changements apportés s'appliquent automatiquement à l'école privée. Ce n'est que partiellement vrai.

Les institutions d'enseignement privé qui n'ont pas réussi à s'entendre avec leurs professeurs pour une baisse de leur salaire ont eu droit à un décret mais uniquement sur la question salariale. Le salaire des professeurs du privé a été ajusté à ceux versés aux professeurs du public.

Ainsi, les institutions d'enseignement privé ne sont pas directement touchées par les clauses normatives des décrets, notamment quant à la définition de la tâche de leur personnel.

Il est évident, toutefois, que si les coûts de l'éducation diminuent dans le secteur public, les institutions d'enseignement privé verront leurs subventions baisser puisqu'elles sont financées partiellement par le gouvernement à partir des coûts de l'éducation dans le secteur public l'année antérieure.

Selon un relevé effectué par LE SOLEIL dans un certain nombre d'institutions d'enseignement privé de la région de Québec, la tâche éducative du professeur de l'école publique sera en septembre prochain de 20 à 25 pour 100 supérieure à celle du professeur de l'école privée. On comprend alors pourquoi les professeurs du privé n'ont pas débrayé pour appuyer leurs collègues du public.

Le professeur de l'école publique secondaire aura comme tâche éducative 25 périodes de cinquante minutes par semaine comparativement à 20 périodes de 50 minutes pour les professeurs du collège de Lévis qui viennent de conclure une entente avec leur employeur.

Au séminaire Saint-François à Cap-Rouge, les professeurs donnent présentement 18 périodes de cinquante minutes par semaine d'enseignement. Ils ne font que de l'enseignement. Les quelques professeurs qui font de la surveillance sont payés pour le faire. Donc, en dehors des périodes de cours, ils sont à la disposition des élèves. On négocie présentement une nouvelle convention et le nombre de périodes sera porté de 18 à 20 ce qui sera encore de beaucoup inférieur à la tâche du professeur de l'école publique.

Au séminaire Saint-François, la surveillance est exercée par les élèves eux-mêmes qui reçoivent une rémunération pour ce travail.

A l'externat Saint-Jean-Eudes, une institution implantée en milieu ouvrier, la situation est différente. Les professeurs ont une tâche éducative de 22 périodes de 55 minutes par semaine. Ils ont accepté une baisse de leurs salaires supérieure à celle des professeurs de l'école publique. Pour l'année en cours, le salaire des professeurs sera inférieur de 7 pour 100 à celui des professeurs du public.

On aura bientôt à entreprendre de nouvelles négociations, mais le directeur du collège, M. Carol Pelletier, soutient qu'il n'est pas question d'augmenter la tâche éducative des professeurs si l'on veut conserver la distinction avec le public et accorder une attention particulière à chaque élève.

Des locaux disponibles

Les écoles polyvalentes au Québec n'ont pas été conçues de façon à faciliter le contact personnel entre l'élève et le professeur. Ce problème a d'ailleurs été soulevé en commission parlementaire par le député d'Argenteuil et critique de l'éducation, M. Claude Ryan. Nos écoles comportent des salles communes pour les professeurs mais il y a peu ou pas de locaux individuels.

La disparition des voies au niveau secondaire (les voies allégées, enrichies et régulières), qui était réclamée par plusieurs agents d'éducation, semble également se faire au détriment de la qualité de l'enseignement de l'école publique.

Des professeurs de l'école publique avaient protesté contre la disparition de ces voies, y voyant là un nivellement par la base qui se ferait au détriment de l'école publique, donc à l'avantage de l'école privée.

L'expérience semble leur donner raison. Les programmes d'enseignement sont maintenant conçus pour répondre aux besoins des élèves qui se situent dans la moyenne. Mais le professeur de l'école publique a, dans sa classe, des élèves de différentes catégories (doués, moyens, en bas de la moyenne et parfois des élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage).

Il lui est donc difficile d'adapter son enseignement à chaque groupe. Ce sont les enfants doués qui sont pénalisés. S'ils sont assez autonomes pour fonctionner par eux-mêmes, ils peuvent enrichir leurs connaissances mais c'est loin d'être le cas de tous les élèves.

Quant aux écoles privées, elles continuent à dispenser la voie enrichie et, même si elles devront se soumettre aux nouveaux programmes du ministère, elles seront toujours en meilleure position pour s'occuper de l'élève doué, étant donné que leur clientèle est moins diversifiée donc plus homogène.

L'école Joseph-François Perreault, la seule école secondaire publique dans la haute ville de Québec, songe à revenir l'an prochain à la formation de groupes d'élèves selon la capacité.

L'école publique d'abord

Il est difficile de croire qu'un gouvernement qui s'était donné comme mission de développer l'école publique d'abord place maintenant cette dernière dans une situation de plus en plus désavantageuse par rapport à l'école privée.

Au début des années 1970, le programme du Parti québécois prévoyait en effet la disparition de l'école privée. Aujourd'hui, le gouvernement du PQ reconnaît l'apport de l'école privée au système d'éducation et même s'il le voulait, il n'aurait pas intérêt à abolir le secteur de l'enseignement privé. Il s'agit d'une question de gros sous puisque la contribution des parents à l'école privée représente plusieurs dizaines de millions de dollars.

Face à la détérioration des services et du climat dans le secteur public de l'enseignement, qui pourra reprocher aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école privée? Comment par ailleurs, le gouvernement pourra-t-il résister à la demande pressante pour que soit levé le moratoire qui touche actuellement le secteur privé?

Le séminaire de Québec, institution d'enseignement privé. Le Soleil, Roland Marcoux

Le couvent Jésus-Marie, école secondaire privée pour jeunes filles.

BAnQ
NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veuillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

Bibliothèque et Archives nationales Québec

SCIENCE

L'Institut Armand-Frappier aura enfin son Centre de fractionnement sanguin

par J.-Claude RIVARD

L'Institut Armand-Frappier de ville de Laval, aura enfin le Centre de fractionnement sanguin dont il souhaite la réalisation depuis nombre d'années.

Le Conseil des ministres du Québec a, en effet, autorisé l'IAF à aller de l'avant dans ce projet de $8,5 millions.

Une équipe d'architectes et d'ingénieurs ont été chargés de préparer les plans et devis du futur pavillon dont la mise en chantier doit commencer, tout prochainement, sur le campus.

La nouvelle a été communiquée par le directeur de l'IAF, le docteur Aurèle Beaulnes, rencontré à Sainte-Foy, où il participait à l'assemblée mensuelle des gouverneurs de l'université du Québec.

Le Dr Beaulnes s'est dit particulièrement heureux de la nouvelle en raison du fait que les travaux de recherche scientifique, actuellement menés par une petite équipe de chercheurs sous la direction du Dr Jacques Gélinas, prendront une dimension industrielle, en offrant de l'emploi à une trentaine de chercheurs et de techniciens scientifiques.

Plus spécialement, la fabrication à ville de Laval de sous-produits du sang humain permettra au Québec de devenir autosuffisant, face à l'Ontario et à la Californie, a-t-il dit. De même, alors qu'il n'existe qu'une douzaine de dérivés connus du sang humain, la recherche menée à l'IAF sera de nature à faire reculer les frontières de la science, opine M. Beaulnes.

L'albumine,' les substances antihémophiliques et les globulines, le sérum antiRh sont de ces produits d'importance vitale qu'il sera maintenant possible de produire chez nous à partir des surplus de sang humain, de la Croix-Rouge, non utilisés à l'état frais, dans les hôpitaux. Au moins 80 pour 100 du sang récolté lors des cliniques de sang pourraient être transformés au Centre de fractionnement sanguin, estime le docteur Beaulnes.

L'importance de trois de ces produits constitue une question de vie ou de mort pour nombre de citoyens, a-t-il précisé.

Le concentré d'albumine est d'importance vitale pour les personnes atteintes de brûlures graves, les gens en état de choc et les citoyens affectés de maladies rénales.

Les substances antihémophiliques, scientifiquement connues sous le nom de "Facteur VIII" et de "Facteur IX" sont essentielles aux personnes atteintes d'hémophilie, c'est-à-dire aux gens pour qui la moindre coupure risque de se transformer en hémorragie grave.

Les globulines ont aussi une importance capitale pour sauver la vie de gens subitement atteints de certaines infections. Elles constituent, en fait, un stockage d'anticorps habituellement administrées à titre de vaccin universel.

A ces produits, poursuit le docteur Beaulnes, il faut ajouter le sérum antiRh grâce auquel on peut sauver des vies, en cas de pénurie de sang de certains groupes Rh rares, aussi bien qu'en cas d'incompatibilité de groupe.

La réalisation du Centre de fractionnement sanguin de l'IAF permettra de recycler un certain nombre des employés et des chercheurs de pointes des laboratoires pharmaceutiques Ayerst, récemment mis à pied, a dit M. Beaulnes.

A ce sujet, a-t-il révélé, l'IAF espère toujours pouvoir en sauver le plus grand nombre possible; on étudie toujours la possibilité de prendre la relève de Ayerst dans la fabrication de médicaments. Une étude de faisabilité est présentement en cours. Les gouvernements, tant provincial que fédéral, sont visiblement intéressés par le projet. Le ministre québécois délégué à la Science et à la Technologie, M. Gilbert Paquette, devrait annoncer quelque chose de concret, très prochainement. C'est substantiellement ce qu'a révélé le docteur Beaulnes.

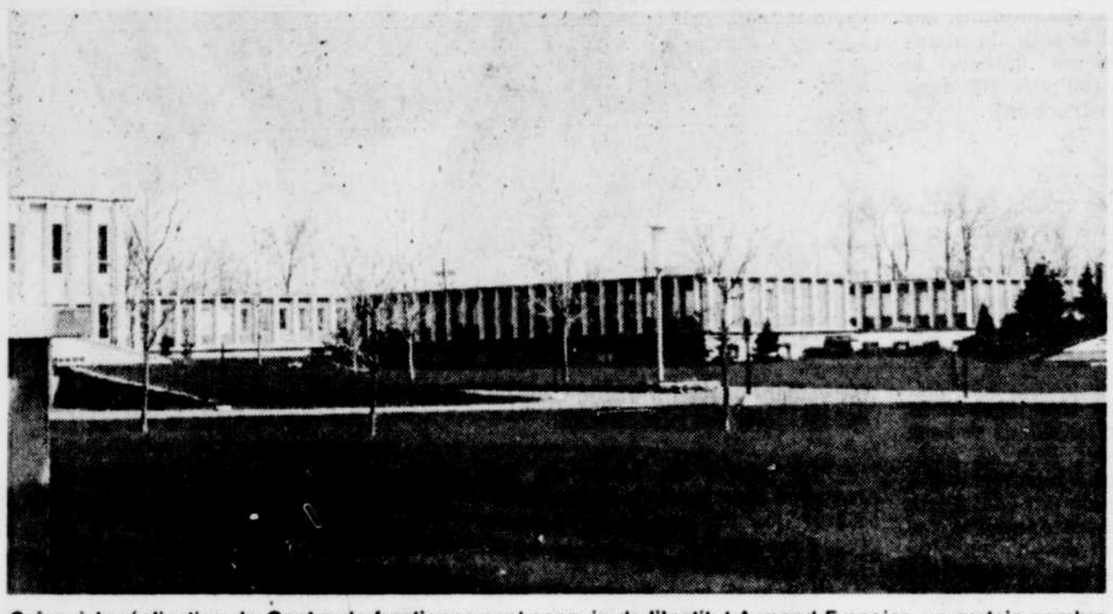

Grâce à la réalisation du Centre de fractionnement sanguin de l'Institut Armand-Frappier, un certain nombre d'employés et chercheurs des laboratoires Ayerst, récemment mis à pied, pourront être recyclés.

La société américaine "Apple Computer Co", a présenté son tout dernier micro-ordinateur et son système "Lisa" qu'un néophyte en informatique peut apprendre à faire fonctionner en une demi-heure. Il coûte $14,000 mais une version moins sophistiquée, le "MacKintosh", sera moins chère et présentée plus tard cette année. "IBM" annonce pour cette année un mini-ordinateur dénommé "Peanut" pour concurrencer les Commodore, les Atari et Texas Instrument.

Le Québécois devra apprendre à vivre avec la télématique

Il y a urgence à ce que les Québécois se préoccupent de l'extension de la télématique au Québec, à ce qu'il fasse de la recherche et du développement dans ce domaine, à ce qu'ils s'intéressent aux conséquences sur l'emploi et la formation de la main-d'oeuvre, de la révolution de l'ordinateur et des télécommunications.

Par ailleurs, ce ne sera pas avant octobre 1983 qu'aura lieu le sommet sur les télécommunications au Québec et le virage technologique doit s'accompagner dans ce domaine d'un virage psychologique.

Les Québécois comme bien d'autres devront apprendre à vivre avec la télématique bancaire et à s'en accommoder même si les autres modes de transactions bancaires resteront sous une forme ou sous une autre.

C'est ce qui a été dit récemment à l'Association des économistes québécois, section de Québec, par MM. Jean-Pierre Le Goff, professeur aux Hautes Etudes commerciales de Montréal, Adélard Guillemette, directeur général du développement et des politiques à Communications-Québec, et M. Yvon Valcin, économiste, conseiller en affaires publiques, qui prépare un ouvrage sur la télématisation dans les banques et la monnaie électronique. La session d'études de l'association portait sur la télématique.

Le professeur Le Goff reproche aux documents sur le virage technologique de mal définir les besoins du Québec en télématique et il craint que les ministères de l'Education et du Travail soient traités en enfants pauvres devant la révolution télématique. La formation est une oeuvre qui prend du temps, plusieurs années. Il ne faut pas la négliger tout en pensant à l'industrialisation et à l'informatique.

Soulignant que le Québec importe pour un quart de milliard de dollars par an de biens informatiques, M. Guillemette a reconnu que le Québec se cherche encore des créneaux d'intervention en télématique. Pour M. Valcin, le secteur bancaire se prête bien à la télématique mais le Québec a à prendre position devant cette révolution.

E.-U.: nouvelle société de recherche

Pour la première fois aux Etats-Unis, dix des principales sociétés informatiques américaines se sont mises d'accord pour harmoniser leur effort de recherche en y consacrant $100 millions. La nouvelle société, MicroElectronics and Computer Technology Corp., réunit Control Data, Advanced Micro Devices, Digital Equipment, Harris, Honeywell, Motorola, NCR, National Semiconductor, RCA et Sperry Corp. La société sera consacrée uniquement à la recherche et elle vise à concurrencer les Japonais. Parmi les études qui seront entreprises, il y a les problèmes d'architecture des systèmes informatiques, de productivité des software et de dessins assistés par ordinateur. IBM ne fait pas partie du groupe.

Percée de SOLI dans le secteur des langages pour micro-ordinateurs

par Denis ANGERS

Le micro-ordinateur est à la mode. Proclamé "machine de l'année" en 1982, il suscite actuellement un engouement marqué à travers l'Amérique, s'installe à l'école et dans des milliers de foyers.

Pourtant, n'utilise pas qui veut ces petites merveilles technologiques. Il faut en effet à l'usager un langage de programmation qui lui permette de tirer parti des ressources multiples de l'appareil, qui lui dise comment fonctionner et quoi rechercher.

C'est justement dans ce secteur des langages qu'une firme de Lachine, au Québec, les Systèmes d'ordinateurs Logo Inc. (SOLI), vient d'effectuer une remarquable percée sur les marchés américain et européen. Moyennant de rutilantes redevances, cette entreprise québécoise a conclu des ententes avec quatre des géants de l'informatique: Apple, Atari, Thomson-Brandt et Digital Equipment.

Ce faisant, l'entreprise de Lachine compte bien sextupler son chiffre d'affaires en 1983, de manière à le faire passer de $1.5 million qu'il était en 1982 à pas moins de $12 millions.

Percée technologique

Clé de ce succès commercial, un langage de programmation qui a justement donné à la compagnie son nom: Logo. Développé au réputé département d'intelligence artificielle du Massachusetts Institute of Technology (MIT), ce langage est d'abord destiné à l'apprentissage d'enfants d'âge scolaire. Identifié par une petite tortue, il fait appel à des termes de vocabulaire courant au lieu d'exiger, pour que l'ordinateur fonctionne, la connaissance d'expressions abstraites et souvent complexes.

Développement d'importance, la création de Logo par une équipe du MIT dirigée par le professeur Seymour Papert fournit à l'utilisateur un instrument qui n'a ni plancher, ni plafond. Ce langage peut en effet être utilisé par des enfants de quatre ans comme par des physiciens. Il constitue somme toute un compromis intéressant entre les langages faciles à apprendre mais faibles d'utilisation et les langages tout-puissants mais difficiles à maîtriser.

Cette ambivalence de Logo l'a d'ailleurs rendu attrayant aux yeux de producteurs de systèmes d'ordinateurs de toute première importance. Ainsi, après le géant Apple, la maison SOLI a conclu des accords de commercialisation avec Atari — le plus gros vendeur américain d'appareils domestiques — et avec Digital Equipment. Vient de s'ajouter à la liste un premier client européen, Thomson-Brandt, la grande société française d'électronique.

Comme quoi, s'il a été oublié lors du développement des entreprises produisant des micro-ordinateurs, le Québec commence à bien faire dans le secteur des logiciels, de ces programmes qui sont à l'informatique ce que l'essence est au moteur à quatre temps!

Le centre d'achats de la salle de bains

Sous le même toit, nous fabriquons des bains thermomasseurs et tourbillons - lavabos - robinets - douches - accessoires - bains - serviettes - rideaux - céramique - etc.

CERAMIQUE DECOR
IMPORTATEUR-DISTRIBUTEUR
4220, 3e AVENUE OUEST - 627-0122

Les annonces classées, un supermarché de bonnes affaires!
LE SOLEIL
647-3311

Collège Ahuntsic
Éducation aux adultes

Techniques d'utilisation des explosifs

Horaire : Cours intensif de jour du 28 mars au 1er avril 1983

Date limite d'inscription : 18 mars 1983

Coût : Inscription 50$ Scolarité 350$

Pour informations : 389-6513 (appels à frais virés acceptés)

je m'inscris!

EN VENTE PARTOUT!
Publié par
LES ÉDITIONS HÉRITAGE

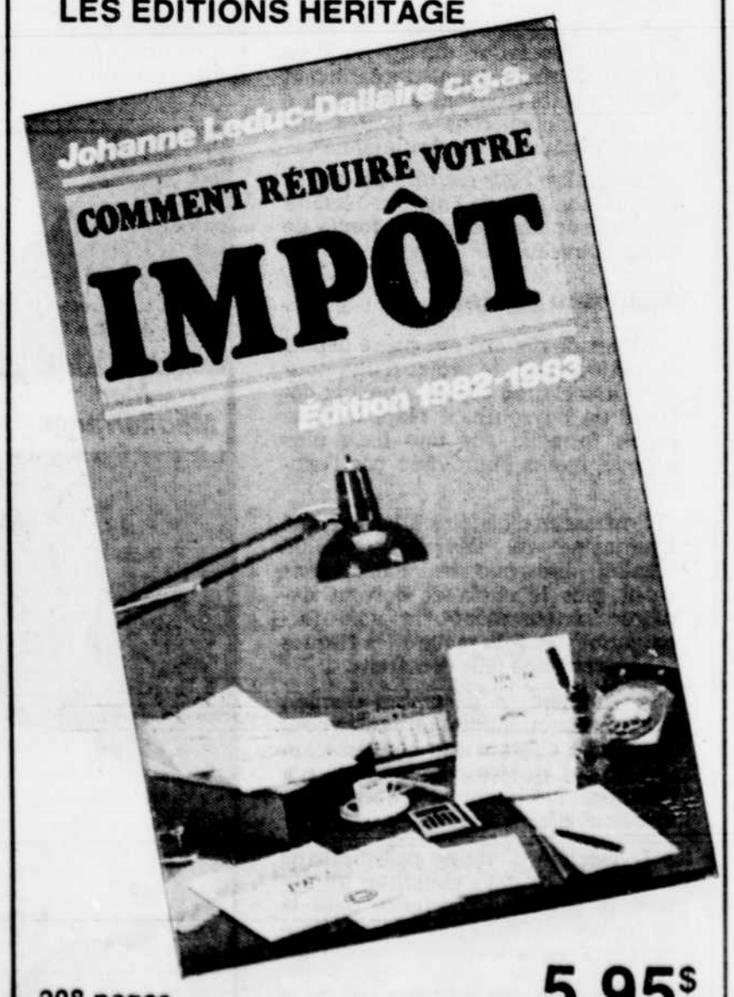

208 pages
5.95$

Programme et chef importent à l'électeur

par Réjean LACOMBE
(envoyé spécial du Soleil)

MONTREAL — Autant le chef d'un parti politique que le programme électoral que véhicule sa formation sont considérés comme étant deux importantes forces de frappe lors d'une campagne électorale.

C'est du moins ce qui ressort d'une consultation menée par la firme SORECOM et dont les résultats ont été rendus publics, jeudi, par le président de cet organisme, M. Soucy Gagné, dans le cadre d'un symposium sur les communications et le marketing politique, parrainé par SOCIETAL.

Cette consultation, menée auprès de 20 Montréalais, indique que, dans une situation de choix forcé, une majorité des personnes interrogées a tendance à opter en faveur du programme politique au lieu du chef. "Une minorité, souligne M. Gagné, affirme que lors d'un scrutin, ce sont les qualités du chef qui priment sur celles du programme d'un parti."

Toutefois, c'est à l'intérieur d'un schème de référence plus complexe que les personnes soumises aux questions de SORECOM jugent les chefs des partis politiques et les programmes électoraux. On fait, ainsi, référence à la composition et à la force de l'équipe, la performance du chef au pouvoir et celle de son équipe, la vigilance des moyens d'information et l'opinion de certains

UPC

Il faut parler du passé pour mieux préparer l'avenir, dit, d'un ton blagueur, Robert Bourassa.

commentateurs politiques. Aussi à une certaine tendance à voter contre le gouvernement qui a commis des erreurs et, finalement, la situation sociale et économique en général.

Les participants, à cette consultation, ne se font toutefois pas d'illusion. Ils estiment que le programme électoral d'un parti politique contient beaucoup de promesses qu'on ne pourra pas tenir. Tout en acceptant cette règle du jeu, ils sont même prêts à tolérer la surenchère au plan des promesses électorales.

Quant aux programmes électoraux, qui ont retenu l'attention des personnes consultées, on met alors en lumière celui véhiculé par l'équipe libérale de M. Jean Lesage en 1960 et celui du Parti québécois. En aucun moment, on fait allusion à la "société juste", défendue par M. Pierre Elliott Trudeau ou encore au programme électoral défendu par M. Robert Bourassa.

Les moyens d'information

Quant au rôle joué par les moyens d'information lors d'une campagne électorale, les intervenants reconnaissent qu'ils jouent un rôle important au cours d'une telle période. Mais du même souffle, ils reconnaissent peu ou pas d'influence à la publicité des partis politiques sur l'issue du scrutin. Ce qui plus est, ils estiment que les nouvelles ne les influencent pas tellement.

Par ailleurs, quelques participants à ce symposium dont Mme Chaput-Rolland, ancienne députée libérale, et M. Dalton Camp, ancien politicien fédéral, ont vilipendé le rôle joué par la télévision dans le domaine politique.

"La télévision, de dire Mme Chaput-Rolland, a sacrifié plus d'hommes et de femmes qu'elle en a ennoblis. La presse écrite est celle qui nous fait réfléchir en profondeur."

Pour sa part, l'ancien premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a expliqué dans quel contexte il avait perdu le pouvoir en 1976. "Il faut, dit-il à la blague, parler du passé pour mieux préparer l'avenir."

D'après lui, la presse québécoise a été appelée à jouer un rôle plus vigilant à l'égard de son gouvernement parce qu'en 1973, il avait fait élire 102 députés sur une possibilité de 110, et que l'on sortait à peine de l'époque du Watergate aux Etats-Unis.

Six et 5%: rapport international désavoué

OTTAWA (d'après PC) — L'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève a désavoué le rapport d'un de ses comités qui avait sanctionné la loi du gouvernement canadien limitant les augmentations de salaires des fonctionnaires à six et cinq pour cent et réexamineront cette question en mai.

Le comité de l'OIT en était venu à la conclusion, plus tôt cette semaine, que, contrairement aux allégations de certains syndicats, la loi canadienne ne violait pas certains articles des conventions de l'Organisation internationale du travail signées par le Canada, notamment les articles traitant de la liberté d'association et du droit de grève.

Toutefois, le conseil d'administration, constitué de représentnts des travailleurs, des employeurs et de 28 gouvernements, dont celui d'Ottawa, ont désavoué le rapport après que Shirley Carr, vice-présidente du Congrès du travail du Canada, eut logé un appel, a fait savoir Ken Phythian, porte-parole du CTC.

Plusieurs dirigeants syndicaux ont signalé qu'il est très rare que l'OIT désavoue un rapport d'un de ses comités.

Si l'Organisation internationale du travail estime que la loi canadienne est contraire à ses conventions, elle peut condamner le Canada mais elle ne peut imposer de sanctions pour obliger le gouvernement fédéral à s'y conformer. Les gouvernements de l'Alberta, de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse ont tous été accusés d'avoir violé les conventions de l'OIT en interdisant la grève à leurs fonctionnaires.

Le comité n'a pas vu d'inconvénient à l'interdiction du recours à la grève puisque la mesure est temporaire et qu'elle prévoit, en outre, le recours à l'arbitrage avec le consentement des syndicats des fonctionnaires et le gouvernement.

Cabinet remanié

Un nouvel attaché de presse, M. Jean-Marc Biron, accompagnera dorénavant le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette. M. Biron qui ne possède aucun lien de parenté avec le ministre du même nom, assure-t-on, était agent de liaison auprès du vice-président de l'Assemblée nationale, M. Réal Rancourt. L'un des attachés politiques du ministre Fréchette, M. Pierre Morin, reprendra le service dans la fonction publique et son ex-attaché de presse, M. Richard Bonin, se chargera plus particulièrement du dossier de la médiation préventive.

LE SOLEIL
UNE BONNE LECTURE QUOTIDIENNE POUR TOUS...
ABONNEZ-VOUS!
647-3333

sélectronic
VIC-20 commodore ORDINATEUR

GRATUIT
accessoires/Les Viccessoires

à l'achat d'un «VIC-20» chez Selectronic, vous recevrez un ensemble d'accessoires d'une valeur de 140$
359$
L'ordinateur accessible et abordable
L'ordinateur maison à la fine pointe technologique accessible pour tous, jeunes et adultes. Vous deviendrez vite le maître d'un équipement fiable, doté de possibilités innombrables et apte à s'adapter aux exigences de vos besoins grandissants.
• Québec, 600 Belvedere, 683-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 •
• Charlesbourg, 5585 1re Ave, 626-4841 • Lévis, 565 Trans-Canada, 837-6525 •
• Roberval, Carrefour Jeannois, 275-5555 • Amqui, 172 St-Benoit N., 629-2300 •

tricots elaine
L'AUBAINE DE LA SEMAINE*
-20%
LEADER
200 g
100% acrylique
"la grosse balle"
* Se termine le 31 mars 1983 ou jusqu'à épuisement des stocks
à ces 3 boutiques seulement:
Place Laurier — 651-3870
Mail Centre-Ville — 525-9842
Place Fleur de Lys — 522-8318

PHILDAR

la Baie
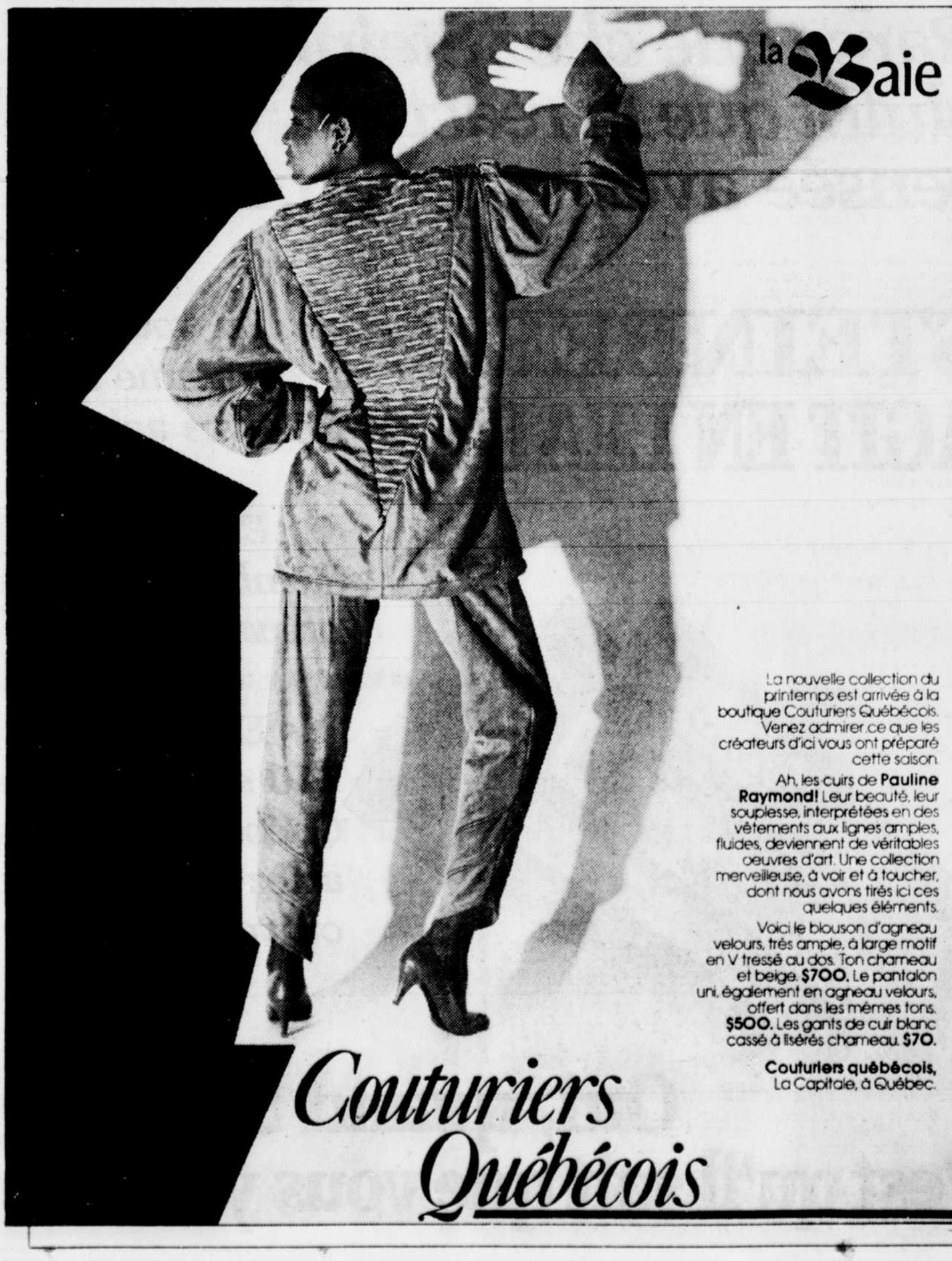
La nouvelle collection du printemps est arrivée à la boutique Couturiers Québécois. Venez admirer ce que les créateurs d'ici vous ont préparé cette saison.
Ah, les cuirs de **Pauline Raymond!** Leur beauté, leur souplesse, interprétées en des vêtements aux lignes amples, fluides, deviennent de véritables oeuvres d'art. Une collection merveilleuse, à voir et à toucher, dont nous avons tirés ici ces quelques éléments.
Voici le blouson d'agneau velours, très ample, à large motif en V tressé au dos. Ton chameau et beige. **$700.** Le pantalon uni, également en agneau velours, offert dans les mêmes tons. **$500.** Les gants de cuir blanc cassé à liserés chameau. **$70.**
Couturiers québécois, La Capitale, à Québec.
Couturiers Québécois

□ Diplômés du cegep *professionnel*
□ Technologues et techniciens sur le marché du travail

BACCALAURÉATS EN TECHNOLOGIE
■ Baccalauréat en technologie de la construction civile
■ Baccalauréat en technologie de l'électricité
■ Baccalauréat en technologie de la mécanique
Ces trois programmes sont offerts à temps complet et à temps partiel
■ Baccalauréat en technologie de la production automatisée sous réserve d'approbation par les instances concernées.

CERTIFICATS DE PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE
■ Certificat en gestion de la construction
■ Certificat en méthodes et pratiques de la construction
■ Certificat en assurance de la qualité
■ Certificat en technologie du soudage
Ces programmes sont offerts à temps partiel

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION
Détenir un diplôme d'études collégiales professionnelles (DEC) en techniques physiques ou un diplôme jugé équivalent.
OU
Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux ans.
Certains de ces programmes exigent une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT. 102, MAT. 103, MAT. 203.
Pour plus de détails sur les conditions d'admission ou pour soumettre une demande, prière de s'adresser au:
Bureau du registraire
École de technologie supérieure
180 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
H2X 1K9
Téléphone: (514) 397-3599
Date limite pour soumettre une demande d'admission
à temps complet: le 15 mars 1983
à temps partiel: le 1er juin 1983
Université du Québec
École de technologie supérieure

UN LEADER, ÇA AGIT !

***Et Steinberg est un leader** parce que de tout temps et en tout temps, on a agi **pour vous.** Parce que chez Steinberg, on favorise l'action plutôt que la réaction. Une action longuement pensée avec vos besoins en tête.*

STEINBERG AGIT EN LEADER

- *En vous proposant, **le premier,** un programme de remise de **5%** valable sur tous vos achats.*

- *En instaurant tout le système de "l'argent Steinberg" qui témoigne d'une action préparée soigneusement et **sérieusement.***

- *En étendant ce programme **à tous ses 140 supermarchés** situés à la grandeur du Québec. Pour nous, il est primordial que vous ayiez le choix de profiter de votre remise, là où vous le voulez et quand vous le voulez.*

Oui, quand Steinberg agit, c'est qu'il sait que vous y trouverez votre profit!

STEINBERG vous donne

5% de remise sur tout

en argent STEINBERG

échangeable contre les produits de votre choix lors de prochains achats aux supermarchés STEINBERG et Hypermarché.

achat minimum de 50¢/total avant taxe - ne s'applique pas aux billets de loterie.

Cette remise vous est donnée

en plus
des prix concurrentiels

en plus
de nos spéciaux hebdomadaires

en plus
des rabais des fabricants

Notre programme **"5% de remise sur tout"** *signifie que dorénavant, plus que jamais,*

votre argent reprend de sa valeur *chez* **STEINBERG ;**

c'est pourquoi nous disons avec fierté :

STEINBERG est de votre côté!

BAnQ
NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veuillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

Bibliothèque et Archives nationales Québec